

Notes des Commissions Formation et de la Vie Universitaire des 11 juillet, 27 septembre et 11 octobre 2018



Il s'agit des notes rédigées par le camarade élu, pas du compte rendu officiel de la séance (il sera bientôt disponible sur l'ENT).

Le camarade était absent pour la séance du 11 juillet 2018. Voici nos avis :

- Bilan annuel des conseils de perfectionnement et des différents VP. Il s'agissait d'un point d'info, pas de vote.
- Dispositif de remédiation dans le cadre de Parcoursup. On aurait voté contre. Résultat : pour à l'unanimité.
- Charte étudiante sur les événements festifs. On se serait abstenu. Résultat : pour à l'unanimité.
- Mise en œuvre de la procédure de césure. Pour simplifier les démarches pour les étudiant.es qui veulent faire une année de césure. Nous nous serions abstenus. Résultat : Pour à l'unanimité

COFVU du 27 septembre 2018 :

1) Compte Rendu des dernières séances.

Le compte rendu du 7 juin 2018 n'a pas pu être voté lors de la Commission du 11 juillet dû à un problème de transmission de ce dernier. Le vote a donc été reporté à ce jour.

Après lecture du compte rendu, nous remarquons, qu'il n'est pas précisé que nous avons voté contre l'ajout à l'ordre du jour d'un point concernant la subvention FSDIE au profit de la FEV.

Vote : 1 contre (nous, SEL-CGT). Le reste vote pour.

Pas de problème pour le vote du compte rendu de la séance du 11 juillet 2018.

2) Règles de progression en Licence (Document ICI)

Rien à redire. Pour à l'unanimité.

3) Règlement du contrôle des connaissances et des compétences à l'UPHF

Ce règlement concerne les partiels de tout l'UPHF. Il définit les bases des règlement de partiel dans chacune des composantes. Ce règlement ne permet aucun retard en partiel, et n'impose pas l'anonymat des copies. De plus, nous insistons sur les conséquences désastreuses du contrôle continu sur les étudiant.es salarié.es. On nous dit que ce sujet sera ajouté au groupe de travail pour l'année prochaine.

Nous faisons donc le choix de voter contre. Il est tout de même admis à la majorité (1 vote contre nous SEL-CGT).

4) Règlement du contrôle des connaissance et des compétences par composantes

• IPAG

Sur ce règlement la moyenne minimale est montée à 12 en stage en S10. Pour « donner de l'importance au module » nous dit-on. Il est aussi précisé qu'une seule période de rattrapage est prévu. Nous demandons pourquoi, et on nous répond que c'est une question d'emploi du temps vis à vis des stages.

Il est fait remarquer lors du conseil la présence de l'ancien nom de la FAC (UVHC). Et il est demandé de changer cela. VIVE LA COMMUNICATION !
Ce texte est admis à la majorité (1 vote contre, nous SEL-CGT)

- **ISTV**

Nos camarades élus, ont pu voter ce texte au niveau du conseil de l'ISTV.

Nous avons gagné l'anonymat des copies en licence, mais pas en master. Mais cependant le règlement de licence ne permet pas de retard toléré en partiel. Nous demandons à voter séparément le règlement de Licence et celui de Master.

Licence : Admis à la majorité (1 absentions nous SEL-CGT)

Master : Admis à la majorité (1 vote contre nous SEL-CGT)

- **FLLASH**

Le document ne nous a pas été envoyé en avance. Nous demandons qu'il ne soit pas voté ce jour. On ne laisse un temps de lecture. Le camarade présent choisit de ne pas prendre de décisions sans l'avis du syndicat, il choisit de s'abstenir. Une remarque est faite sur les fautes d'orthographe présentes dans le document, et les erreurs de châtrage. L'introduction du document laisse entendre que le règlement pourrait changer au cours de l'année. Il est demandé de voter ce document plus tard après modification. Malgré cela le texte est adopté à la majorité (seulement 1 abstention nous SEL-CGT).

- **FSMS**

Notre camarade élu en conseil de la FSMS a pu voter ce texte au niveau du conseil de la FSMS. Une fois encore une remarque est faite sur la présence du nom « UVHC ». Comme pour la FLLASH l'introduction laisse entendre que le règlement peut changer en cours d'année, il est demandé la suppression de ce préambule.

Le règlement est admis à la majorité (1 vote contre, nous SEL-CGT).

5) Parcoursup : bilan, répartition des fonds

20885 vœux examinés 52,4% en formation non sélectives.

3475 étudiant.es inscrit.es.

536 en remédiation dont 214 en niveau 1 (tutorat) et 322 en niveau 2 (L0 donc licence en 4 ans).

6) Présentation des Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

La direction de l'UPHF nous a présenté ces formations qu'elle prépare avec la Catho. Il n'y a pas eu de vote mais nous avons exprimé notre opposition car L'université catholique de Lille est privée et très chère !

7) Évaluation de l'IUT

Il s'agit de voter l'évaluation de l'IUT. Même remarque qu'en CA, on s'abstient. Le reste vote pour.

COFVU du 11 Octobre 2018 :

1) Approbation de la dotation aux composantes de formation.

On nous présente les budgets demandés et alloués à chaque composante de l'UPHF. On constate bien que c'est insuffisant pour fonctionner. Les ressources propres sont ridicules alors la Direction propose de développer l'apprentissage !

1 vote contre nous SEL-CGT. Le reste approuve !

2) Avis sur la répartition de l'enveloppe ministériel pour les référents « Parcoursup »

La Direction devait répartir 39 000 € qu'elle a reçu du Ministère pour appliquer sa réforme Parcoursup. Ils devraient recevoir 83 656 € pour 2019 !

La Direction a réparti cette somme dérisoire avec des coefs juste mais la somme est ridicule rapport à la quantité de travail pour les personnel.le.s qui ont trié les dossiers.

3) Questions diverses

- Un étudiant demande ce qu'il en sera pour l'avenir de la FDEG après la restructuration. La Direction fait semblant de répondre.
- Nous demandons si le prénom d'usage pourra être adopté à l'UPHF. La demande étonne d'abord. Puis on nous demande comment le prénom d'usage peut être géré lors des partiels. Nous répondons que pour l'application, il leur suffit de se rapprocher de l'Université de Lille, où le prénom d'usage est adopté depuis l'année dernière. On nous promet d'étudier la question, pour un conseil à venir.